



Abri de jardin installé dans une copropriété par un locataire,

Par **genya749**, le **02/07/2008** à **15:01**

un nouveau locataire s'est installé depuis peu dans l'appartement situé en dessous du notre .rnNous sommes dans une copropriété de 5 appartements, et ce locataire bénéficie du jardin faisant partie de l'appartement qu'il loue. il est précisé dans le règlement que le jardin doit être utilisé exclusivement comme jardin.rnCe monsieur a t il le droit d'installer un abri de jardin sans autorisation des copropriétaires ?rnµSon abri de jardin est placé sous une des porte fenêtrés du salon et ... c' n'est pas très joli. Nous étions prêts à le laisser faire condition qu'on ne le voit que de la salle de bain ou du bureau, mais il persiste, que peut on faire ?rnmercirngenya

Par **Marion2**, le **02/07/2008** à **23:55**

Vous devriez consulter le cahier des charges de votre copropriété et discuter avec votre syndic concernant l'installation de cet abri de jardin !rnSurtout n'hésitez pas à consulter des juristes "pro".... si besoin est !rnBonne chance !